

guerre, il les arrête, il les répare, et le champ le plus dévasté est celui qui donnera demain les plus belles moissons.»

Nous sommes-nous efforcés, depuis le déchaînement de la guerre, de mettre notre conduite plus en harmonie avec ces grands principes, que nous savons vrais? Faisons-nous pénitence? Souffrons-nous avec plus d'humilité et plus de résignation? Sommes-nous plus obéissants aux préceptes et aux lois de la Sainte Église? Notre dimanche est-il mieux sanctifié? Les parents sont-ils plus respectés, et le salut éternel des enfants est-il mieux assuré par les mères et pères? Les saintes lois de la tempérance sont-elles mieux observées? Notre vie publique s'est-elle faite plus chrétienne? Nos législateurs tiennent-ils un compte plus respectueux de la doctrine et des intérêts de l'Église dans les projets de lois qui sont soumis à leur étude? Prions-nous mieux et plus souvent? Enfin, sommes-nous vraiment meilleurs?

Seule, ne l'oublions jamais, la sanctification des peuples par la vérité, par la pénitence et par la prière pourra assurer au monde une paix durable.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

COMMUNION EN VIATIQUE

Q. Quand la sainte communion est administrée plus d'une fois dans la même maladie à un moribond qui n'est pas à jeun, de quelle formule doit-on se servir, *Accipe* ou *Corpus*?

R. La Sainte Eucharistie ne peut être administrée à un malade qu'une seule fois dans la même maladie, avec la formule *Accipe Viaticum*. — « On peut, dit *L'Ami du Clergé*, donner la sainte communion plusieurs fois dans la même maladie à un moribond qui n'est pas à jeun, mais à la condition qu'on se servira de la formule ordinaire : *Corpus Domini J. C. custodiat*... et non de la formule : *Accipe frater* ou *soror Viaticum*... qui ne doit être employée qu'une seule fois. »

Le moribond par une seule communion satisfait complètement au précepte divin de la communion qui urge pour lui en ce moment, et il reçoit vraiment le réconfort suprême pour le passage de cette vie à l'éternité. S'il communie ensuite les jours subséquents, où persiste le danger de mort, ce n'est plus comme viatique ou provision de voyage, — sous ce rapport il est muni, — mais c'est par dévotion. (Saint Charles, Catalani, Billuart, Scavini, Bou-